

SSGA SPDR ETFS EUROPE II PLC**78 Sir John Rogerson's Quay****Dublin 2****Irlande****Un Fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments**

Le présent avis n'a pas été examiné par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il se peut que des modifications soient nécessaires pour répondre aux exigences requises. Les Administrateurs estiment que le présent avis et les propositions qui y sont détaillées ne comportent pas d'élément susceptible d'entrer en contradiction avec les orientations publiées par la Banque centrale et ses réglementations, ni avec les meilleures pratiques en vigueur dans la profession.

Sous réserve qu'ils soient autrement définis aux présentes ou que le contexte l'exige autrement, tous les termes définis utilisés dans le présent avis seront réputés avoir la même signification que dans le prospectus de la Société daté du 1^{er} avril 2025 (le « Prospectus »).

Date : le 28 novembre 2025**AVIS DE RADIATION**

Aucun Compartiment ne sera clôturé par suite de cette Radiation de la cote. Toutefois, il est fortement recommandé aux Actionnaires de consulter leur courtier ou conseiller financier quant aux mesures à prendre.

Cher Actionnaire,

SSGA SPDR ETFs Europe II plc (la « Société »)

| ISIN | Nom du Compartiment/de la Catégorie d'actions |
|--------------|--|
| IE00BFTWP510 | SPDR EURO STOXX Low Volatility UCITS ETF (Acc) (le « Compartiment ») |

Si vous avez vendu ou transféré la totalité de vos actions dans le Compartiment, veuillez transmettre immédiatement le présent document au courtier, à la banque ou à tout autre mandataire par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué(e), afin qu'il soit transmis le plus rapidement possible à l'acheteur ou au cessionnaire.

Ce courrier vous est adressé en votre qualité d'Actionnaire du Compartiment. Nous vous informons par les présentes que le Conseil d'administration de la Société a décidé de radier le Compartiment de la cote de certaines Bourses, comme indiqué à l'**Annexe 1** (les « **Radiations de la cote** ») à compter du 29 décembre 2025 ou à compter de toute date que le Conseil d'administration déterminera et vous communiquera à l'avance (les « **Dates de radiation de la cote** »).

Les Radiations de la cote interviennent sur recommandation de State Street Global Advisors Europe Limited, qui agit en qualité de gestionnaire d'investissement du Compartiment (le « **Gestionnaire d'investissement** »), et est conforme aux dispositions énoncées dans le Prospectus ainsi que dans l'acte constitutif et les statuts de la Société. Après avoir consulté le Gestionnaire d'investissement, les

Administrateurs ont estimé que les Radiations de la cote serviraient au mieux les intérêts des Actionnaires du Compartiment.

Le Gestionnaire d'investissement estime que la Société devrait veiller à ne faire coter des Actions en Bourse que s'il existe une demande suffisante, une concentration de liquidités et une possibilité d'effectuer des transactions sur la base de spreads compétitifs. À cette fin, les Administrateurs et le Gestionnaire d'investissement examinent régulièrement les Actions disponibles pour les investisseurs et les Bourses sur lesquelles elles sont cotées.

À la suite d'un examen récent, les Administrateurs ont décidé de demander que la ligne d'opération du Compartiment soit retirée de la cote (cf. Annexe 1), ceci afin de concentrer la liquidité sur un plus petit nombre de places boursières et de réduire les spreads plutôt que d'avoir des cotations sur de multiples Bourses de valeurs qui n'enregistrent que de faibles volumes de transaction. Le maintien de ces cotations sur des Bourses de valeurs faisant seulement l'objet de volumes d'échanges réduits peut entraîner une baisse de la liquidité à un prix plus élevé.

Au minimum une autre inscription sera maintenue sur une autre bourse européenne pour ce Compartiment. Des précisions concernant les Bourses de valeurs sur lesquelles les cotations seront maintenues sont fournies à l'Annexe 1, à la rubrique « Cotations maintenues ». **Le Compartiment ne sera pas clôturé par suite de cette Radiation de la cote.**

À compter de la date du présent courrier et jusqu'à la Date de radiation de la cote (ladite date étant toutefois exclue), vous pouvez continuer de vendre les Actions du Compartiment sur les places boursières actuelles. À compter de la Date de radiation de la cote, vous pourrez toujours détenir des Actions du Compartiment radié, mais vous ne serez plus en mesure de vendre ces Actions sur les places boursières dont elles auront été retirées. Il vous sera possible de vendre ces Actions sur n'importe quelle autre Bourse de valeurs parmi celles sur lesquelles elles restent cotées, mais des coûts supplémentaires associés à l'utilisation d'une autre Bourse de valeurs pourront s'appliquer. **Au regard de ce qui précède, il est fortement recommandé aux Actionnaires de consulter leur courtier ou conseiller financier pour connaître les choix qui s'offrent à eux et obtenir les recommandations nécessaires.**

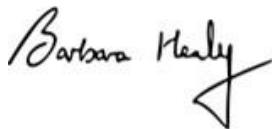
L'Émetteur a demandé à Borsa Italiana et à SIX Swiss Exchange de radier le produit de la cote conformément aux règles du marché.

Aucune démarche de votre part n'est requise suite au présent avis et la tenue d'une assemblée des Actionnaires ou d'un quelconque vote n'est pas nécessaire. Il vous est conseillé de consulter votre courtier/conseiller pour discuter des modalités d'accès aux autres bourses suite à la Radiation de la cote ou pour savoir s'il serait plus pertinent de vendre vos avoirs avant la Date de radiation de la cote.

Il convient de noter que cette Radiation de la cote concerne exclusivement le Compartiment et la Bourse de valeurs mentionnés et ne saurait porter sur les participations détenues dans tout autre compartiment de la Société.

Les investisseurs du Compartiment sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux concernant les effets de la Radiation de la cote en considération de leur situation personnelle. Pour toute question, veuillez prendre contact avec l'équipe du service SPDR ETF Sales and Support, à l'adresse suivante spdrseurope@ssga.com.

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments dévoués,



Classification de l'information : Généralités

Administrateurs : Jennifer Fox, Barbara Healy, Tom Coghlan, Kathleen Gallagher (australienne) et Eric Linnane
Enregistrée en Irlande : Numéro d'immatriculation de la Société : 525004

Classification de l'information : Généralités

Administrateur
SSGA SPDR ETFs Europe II plc
Annexe 1

| | | Radiations | | | Cotations maintenues | | |
|--------------|--|--------------------------|--------------------|-----------------------|----------------------|---------|-----------------------|
| ISIN | Nom du Compartiment/de la Catégorie d'actions | Bourse | Ticker | Devise de négociation | Bourse | Ticker | Devise de négociation |
| IE00BFTWP510 | SPDR EURO STOXX Low Volatility UCITS ETF (Acc) | Borsa Italiana SIX Swiss | ELOW IM ELOW SE | EUR CHF | Xetra | ZPRL GY | EUR |

| Bourse | Compartiments/Catégories d'actions affectés par la radiation | Lignes d'opérations radiées de la cote | Dernière séance à la Bourse | Date de radiation de la cote |
|----------------|--|--|-----------------------------|------------------------------|
| Borsa Italiana | SPDR EURO STOXX Low Volatility UCITS ETF (Acc) | ELOW IM | 23 décembre 2025 | 29 décembre 2025 |
| SIX Swiss | SPDR EURO STOXX Low Volatility UCITS ETF (Acc) | ELOW SE | 27 février 2026 | 2 mars 2026 |